

## Compte rendu du Conseil de l'école doctorale Lundi 10 décembre 2018

Membres du conseil présents ou représentés : Frédéric ALEXANDRE, Philippe BATIFOULIER, Viviane BIRARD, Gilles BROUGERE, Pascale GARNIER, Bernard HAFTEL, Nader NEFZI représenté par Manel TOUMI, Nicolas PINSARD, Leonor SEIJAS, Manel TOUMI

Membres invités présents : Pierre-André BUVET, Karl- Leo SCHWERING

Membres du conseil excusés : Mireille DUNEZ- SIMON, Rémi GAGNAYRE, Bertrand LEGENDRE, Pascale MOLINIER, Marie- Anne PAVEAU, Antoine PECOUD, Françoise SULLET-NYLANDER, Yannick TRIGANCE, Christoph WULF

Membres du conseil absents : Victor AUDUBERT, Noellyne BERNARD, Éric DESMONS, Olivier FAVEREAU, Nathalie FERRE, Loïc PLESEL

### ORDRE DU JOUR

- ✚ Reconduction du dispositif contrats fléchés (voir document joint)
- ✚ Calendrier 2019 : conseil et contrats doctoraux
- ✚ Renouvellement du conseil et des personnalités extérieures
- ✚ Validation des dossiers mobilité
- ✚ Les questions relatives au plagiat et projet de formation Compilatio
- ✚ Point sur le Campus Condorcet et la place des doctorants
- ✚ Projet attractivité « Bienvenue en France » et critères d'exemption
- ✚ Retour sur la journée d'étude de l'école doctorale Érasme du 7 décembre 2018 : Quelles recherches sur le doctorat ?
- ✚ Questions diverses

Gilles Brougère ouvre la séance avec des informations diverses

Le doctorat sera à nouveau délivré par les différents établissements et universités composant USPC et non plus par USPC au 1<sup>er</sup> septembre 2019 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2019 comme initialement prévu.

Le partenariat entre les différents établissements, en particulier en ce qui concerne la formation transversale (CFDip) devrait continuer. L'université Paris 13 et ses deux écoles doctorales souhaitent que les collaborations entre établissements ne disparaissent pas avec le retour de la délivrance du doctorat. Olivier Bodini, directeur adjoint de l'école doctorale Galilée nous représente au bureau du CFDip et Dominique Ledoux, directeur de la même ED, représentera Paris 13 au bureau du CED à partir de janvier 2019.

✚ Reconduction du dispositif contrats fléchés (voir document joint)

Après un rappel des principes qui régissent le contrat fléché, le conseil adopte à l'unanimité la reconduction du dispositif. La remise des projets de contrats fléchés à l'ED doit avoir lieu au plus tard le 20 février 2019- 12heures.

✚ Calendrier 2019 : conseil et contrats doctoraux

Les dates suivantes sont validées par le conseil :

- Conseil de l'école doctorale : lundi 18 mars 2019
- Date limite de dépôt des dossiers pour les demandes de contrats doctoraux : mardi 11 juin 2019 12 heures
- 1<sup>er</sup> jury contrats doctoraux (dont le but est de déterminer les candidats à auditionner) : jeudi 20 juin à 9h30
- 2<sup>e</sup> Jury avec auditions des candidats retenus : vendredi 28 juin 2019 toute la journée
- Conseil de l'école doctorale (qui doit, entre autres, valider les résultats du jury) : mercredi 3 juillet 2019

L'école doctorale devrait continuer à disposer de 15 contrats au minimum (auxquels pourraient s'ajouter un contrat dit de site dans le cadre de la redistribution aux établissements des contrats USPC).

✚ Renouvellement du conseil et des personnalités extérieures

Tous les laboratoires reconnus (EA ou UMR) sont représentés et continueront à l'être selon le règlement. Il s'agit actuellement de 10 laboratoires qui pourraient être réduits à 9 à la suite de la fusion entre le CERAL et le CERAP.

Il faudra remplacer Marie-Anne Paveau qui siégeait en tant que directrice adjointe chargée de la formation. On peut reconduire le même principe ou la remplacer par le représentant de Paris 13 au CFDip (actuellement Olivier Bodini)

Il faudra valider les deux BIATOS actuellement la gestionnaire de l'ED et l'adjoint de la responsable du BRED.

Les élus doctorants seront renouvelés en février pour un mandat de 2 ans.

Il faudra coopter six personnalités extérieures lors du prochain conseil. Un document joint permet aux membres du conseil de faire des propositions.

Des pistes sont proposées. En ce qui concerne les 3 personnalités représentant le monde scientifique : des enseignant.e.s chercheur.e.s issu.e.s du campus Condorcet et de l'université de Paris sont évoqué.e.s pour renforcer les collaborations. Mme Françoise Sullet-Nylander a

manifesté son intérêt pour continuer à faire partie du conseil en tant que représentante du monde scientifique.

En ce qui concerne les personnalités représentant le monde socio-économique il a été envisagé de reconduire la représentante de Plaine-Commune.

#### Validation des dossiers mobilité

Les principes de l'avis proposé par le bureau de l'ED ont été présentés. Il s'agissait de rester dans un budget de l'ordre de 10000 €, de supprimer les frais qui ne sont pas éligibles tels les déplacements internes pour recueil de données (ces frais pouvant être pris en charge par le laboratoire), de réduire la durée de certains séjours qui ne semblaient pas adaptés au programme (période de fermeture des universités, absence de programme justifiant la présence sur place).

Il a été cependant rappelé que les dates des trajets (les billets étant pris directement par l'ED dans le cadre du marché public) n'ont pas à correspondre au séjour financé, le ou la doctorant.e pouvant partir avant et rester au-delà du séjour financé, que ce complément de séjour soit pris en charge par le laboratoire ou le.a doctorant.e

Face aux difficultés rencontrées dans le versement des bourses systématiquement en retard et impliquant de la part de l'ED un rappel auprès de l'agence comptable il est décidé de verser les bourses en une seule fois avant le départ de façon à ce que les conditions financières du séjour soient assurées.

La proposition (voir document joint) du bureau est validée à l'unanimité.

#### Les questions relatives au plagiat et projet de formation Compilatio

Le repérage du plagiat conduit à prendre en compte un certain nombre d'éléments.

- Le logiciel Compilatio donne un taux de similitudes et non un taux de plagiat. Il faut ensuite à partir des similitudes établir le plagiat en indiquant les sources plagiées. Il faut donc établir un rapport soit pour passer du taux de similitudes au plagiat soit pour montrer que les similitudes ne sont pas du plagiat.
- L'école doctorale se heurte de la part des directeurs ou directrices de thèse à deux attitudes qui posent toutes deux problème : considérer que le taux de similitudes est un taux de plagiat sans apporter la preuve du plagiat ou bien considérer que le taux est légitime pour diverses raisons sans apporter la preuve que les similitudes repérées ne sont pas des plagiats.

C'est dans ce cadre que va être proposée une formation destinée à tous les encadrants pour mieux saisir comment il est possible de travailler avec ce logiciel. A la suite de cette formation la BU proposera un document d'accompagnement et si nécessaire des formations complémentaires. Enfin il faudrait un référent pédagogique Compilatio dans notre université qui pourrait être un personnel de la BU.

#### ✚ Point sur le Campus Condorcet et la place des doctorants

Avec l'installation de certains laboratoires sur le campus Condorcet, des doctorant.e.s se trouveront sur place et il revient à l'école doctorale d'en tenir compte. La VP grands campus de Paris 13 a évoqué la possibilité d'obtenir un bureau pour l'école doctorale Erasme dans un bâtiment dont des espaces partagés et conviviaux permettraient d'organiser des rencontres plus ou moins formelles. Des doctorant.e.s pourraient être, à tour de rôle présent.e.s dans ce bureau.

Par ailleurs de nombreux et nombreuses doctorant.e.s seront présent.e.s (l'EHESS compte 1500 doctorant.e.s) et cela pourrait être le lieu pour rendre possible des rencontres et formations qui leur seraient destinées.

L'ED Erasme essaie d'identifier les autres ED présentes pour proposer une dynamique commune. Aucune réunion n'a jamais été organisée au niveau des ED présentes sur le campus où l'on pourrait imaginer un espace (ou une maison) des doctorant.e.s.

Reste le problème de la répartition des personnes et des activités entre Villetaneuse et Condorcet. L'ED se doit d'être présente là où se trouvent les doctorant.e.s. La discussion montre que la situation est loin d'être claire et stabilisée.

#### ✚ Projet attractivité « Bienvenue en France » et critères d'exemption

Il y a encore de nombreuses zones d'ombre concernant l'application de l'augmentation des droits pour les étudiant.e.s internationaux hors Union européenne, Espace économique européen, Suisse et Québec et les modalités d'exemption. Par exemple : cela s'applique-t-il aux contrats doctoraux ? Les doctorant.e.s déjà inscrit.e.s ne sont pas concerné.e.s et il semble possible d'exempter les détenteurs et détentrices d'un master de notre université.

Cette nouvelle règle implique que nous ayons des critères clairs pour l'inscription des candidat.e.s non financé.e.s.

Les membres du conseil manifestent leur opposition à l'augmentation des droits. Le CA de Paris 13 a pris position contre cette mesure. Le conseil de l'ED soutient la motion du CA et propose le texte suivant :

« L'ensemble des membres présents du conseil de l'école doctorale Erasme s'associe à la motion s'opposant à l'augmentation des droits des étudiant.e.s non européens, votée par le CA le 7 décembre 2019 »

#### ✚ Retour sur la journée d'étude de l'école doctorale Érasme du 7 décembre 2018 : Quelles recherches sur le doctorat ? (programme joint en annexe)

La journée d'étude, ouverte à des doctorant.e.s et chercheur.e.s extérieur.e.s à notre école doctorale dont le thème était « Quelles recherches sur le doctorat ? » a été l'occasion de communications et d'échanges de grande qualité. On peut regretter le nombre limité d'auditeurs présents. Comment faire pour que les doctorant.e.s participent aux manifestations que l'ED organise ?

#### Questions diverses

Une demande est présentée pour que l'école doctorale prenne en charge la relecture des thèses des doctorant.e.s dont le français n'est pas la langue maternelle. Cette demande pose des problèmes dans la mesure où il s'agit de rémunérer une personne et l'ED ne dispose pas de crédits que l'on peut affecter à des rémunérations, mais également de recrutement (qui ? sur quelles compétences ?) et de coût.

La Commission Recherche souhaite donner un cadre plus précis aux thèses en anglais et pour cela réfléchit sur un texte présentant deux exceptions à la rédaction en français :

- Le.a doctorant.e est non francophone et ne maîtrise pas suffisamment la langue française pour rédiger un mémoire et réaliser une soutenance satisfaisant aux critères exigés pour l'obtention du diplôme de doctorat
- Le jury est constitué au minimum d'un membre non francophone ne maîtrisant pas suffisamment la langue française pour exercer pleinement sa mission d'expertise et d'évaluation du travail scientifique.

A cela pourrait s'ajouter le cas des directeurs et directrices de thèse qui ne maîtrisent pas assez le français. La Commission Recherche a débattu du résumé en français dit « substantiel » qui devrait accompagner le texte anglais. Les « scientifiques » souhaitent que le résumé soit court et rejettent l'idée d'un résumé de 50 pages.

Cela a conduit un enseignant chercheur de la faculté de droit à envoyer un réquisitoire pour s'opposer à ce texte.

#### Les domaines de réflexion à venir pour l'école doctorale Erasme

A l'occasion de la fin de son mandat et de son dernier conseil Gilles Brougère évoque les chantiers qui lui semblent importants pour l'avenir de l'école doctorale

- Mieux définir les conditions de sélection des candidat.e.s hors contrat doctoral (cela concerne tous les candidat.e.s qui ne présentent pas leur projet devant un jury)
- Relancer les co-tutelles, ce qui conduit à revoir et améliorer le circuit administratif
- Revoir l'articulation entre l'école doctorale et le BRED, concernant en particulier la gestion des formations et la validation des ECTS
- Maintenir le partenariat développé au sein d'USPC
- Dématérialiser le processus de soutenance des thèses

La séance est levée à 12h30.

#### Documents en annexe

- Procédure contrats fléchés
- Fiche de présentation des personnalités extérieures
- Liste des doctorant.e.s bénéficiaires de la bourse de mobilité
- Programme de la journée d'étude « Quelles recherches sur le doctorat ? »